

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/05/2024

Référence
028-2024

Délibération portant sur la proposition d'acquisition d'un véhicule par la commune dans le cadre de la création d'une régie des transports publics.

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Date de la convocation
23/05/2024

Date d'affichage
23/05/2024

A la majorité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 04/06/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 30 mai à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory.

Absents excusés : Mme CALON Myriam, CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, Mme CHARBUILLET Stéphanie donne procuration à Mme BOURNIGAL Virginie ; DANIEL Christophe, PLASSART Adrien, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération Délibération portant sur la proposition d'acquisition d'un véhicule par la commune dans le cadre de la création d'une régie des transports publics.

Exposé de Monsieur Jean-Jacques DUBOS, 2^{ème} Adjoint au Maire

Il est rappelé que la municipalité a pour volonté de proposer un service de transport publics aux administrés, grâce à la mise en circulation d'un minibus de 9 places qui répondra aux attentes des plouyéziens et des services municipaux de la petite enfance et de la jeunesse.

Il est donc nécessaire pour la commune, d'acquérir un véhicule dédié à ces services.

Comme évoqué dans la délibération n°027-2024 portant création d'une régie des transports publics sur la commune, la conduite de ce véhicule sera assurée par des agents municipaux et occasionnellement par des bénévoles du CCAS de Plouyé lorsque le bus est mis à leur disposition (par le biais de conventions).

Il est proposé aux membres du conseil d'acquérir le véhicule suivant :

- **Citroën Jumpy Spacetourer** immatriculé : EA – 576 – PM de 6 CV datant du 18 mars 2016.
- Le coût dudit véhicule est fixé à 12 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, la proposition d'acquisition du véhicule ci-dessus exposé et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 04/06/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU



La secrétaire de mairie
Annick Labeyrie